

## Campagne d'inscriptions en école maternelle et élémentaire 2020

---

*Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2020 débuteront le lundi 13 janvier et se poursuivront jusqu'au vendredi 21 février 2020 à la Direction Education et Enfance de la Ville de Mulhouse.*

### Inscriptions en école élémentaire

Les inscriptions élémentaires se déroulent du **13 au 31 janvier 2020** du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi toute la journée sur rendez-vous.

Cette information concerne les familles ayant un enfant né en 2014, actuellement en grande section dans l'une des écoles maternelles publiques de la ville ou bien celles dont l'enfant ne fréquente pas d'école maternelle publique sur Mulhouse.

Pour les familles ayant actuellement un enfant scolarisé en grande section de maternelle à Mulhouse, un courrier leur a été envoyé en les invitant à procéder à l'inscription de leur enfant au CP avant **le 30 janvier 2020**.

Pour toute inscription, les pièces à fournir sont :

- une pièce d'identité (CNI, passeport ou carte de séjour),
- le livret de famille ou l'extrait original d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture ou attestation d'abonnement de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie/internet, contrat de location d'un bailleur social).

Au mois de mai, les familles recevront le certificat d'affectation de leur enfant et pourront se rendre dans l'école désignée pour l'inscription définitive.

Contact presse :

**Nina OUMEDJKANE**

Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46

# Inscriptions en école maternelle

Les inscriptions en école maternelle se déroulent du **27 janvier au 21 février 2020** du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi toute la journée sur rendez-vous.

Cette information concerne les familles ayant un enfant né en 2017 et souhaitant l'inscrire dans l'une des écoles maternelles publiques de la Ville.

Pour toute inscription, les pièces à fournir sont :

- une pièce d'identité (CNI, passeport ou carte de séjour),
- le livret de famille ou l'extrait original d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture ou attestation d'abonnement de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie/internet, contrat de location d'un bailleur social).

Au mois de mai, les familles recevront le certificat d'affectation de leur enfant et pourront se rendre dans l'école désignée pour l'inscription définitive.

Plus de renseignements : Direction Education et Enfance, 11 avenue du Président Kennedy, 68200 Mulhouse – 03.89.32.58.72 – [education-enfance@mulhouse-alsace.fr](mailto:education-enfance@mulhouse-alsace.fr)

Contact presse :

**Nina OUMEDJKANE**

Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46